



NOUVELLE NORME RT2012 REMPLACANT LA RT2005

Par **geoandjo**, le 22/04/2015 à 12:37

Bonjour,
La NORME RT2012 applicable en debut 2013, cette nouvelle normes qui reglemente la construction (pavillons maisons appartements, etc !) semble avoir provoquée une catastrophe....provoquée **l'effondrement du secteur de la construction de debut 2013.....date de son entree en vigueu !** cela sur l'ensemble du pays un effet pervers que n'avait vue venir , les iniateurs (lobby / legislateur) **l'explication est pourtant claire, visible, surtout pour la banque qui refuse le credit (donc le permis, le chantier!) au motif que les revenus de l'accedent a la propriété rn(souvent modeste) n'ayant pas augmentes de 30%, ce qui est la difference de cout entre un devis à la NORME RT2012 et un devis à la NORME RT2005 (Celle ci en vigueur ju-se-qu'en fin 2012 ou alors la construction tournait a plein regime, permettant de reduire la crise du logements et avec le chomage !)** rnLa loie, en ne laissant pas coexister ces deux normes , l'une pour l'habitat modeste et l'aure pour le batis de standing ! en rendant **OBLIGATOIRE** la reglementation la plus complexifiée donc fatalement la plus **ONEREUSE** (Ceci dans une democratie voulue dite des libertées !) La loi serait elle alors a l'origine de la crise du batiment notre locomotive nationale (depuis 2013 en 2014 en 2015 encore !) cela en reffusant le droit a la diversité, ici, par l'acces a la propriete selon ces moyens
!rnQuestion: Ayant bloqué mon projet de construction qui passait en RT2005 dois je attendre une evolution de la loi vers plus de liberté (autoriser la RT2005 ou RT2012 au choix des moyens pecuniers de chacun (ce qui ferait demarrer illico le secteur de la construction !) rnou renoncer definitivent à devenir propriétaire ? rnAvis bienvenus!